

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération
n° 2006.02.043**

**Ecopole de
Frégeneuil :
raccordement
électrique d'un
nouveau poste de
transformation –
Lot n° 2 "VRD" :
avenant n° 1**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Daniel OPIC à Jean-Claude BEAUCHAUD

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

AFFAIRES GENERALES / CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur MERONI**

ECOPOLE DE FREGENEUIL : RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UN NOUVEAU POSTE DE TRANSFORMATION - LOT N° 2 "VRD" : AVENANT N° 1

Vu la délibération n° 33 du conseil communautaire du 4 février 2005 autorisant le lancement de la procédure de marché relative au raccordement d'un nouveau poste de transformation à l'Ecopole de Frégeneuil – 3 lots,

Vu la décision n° 15 B du bureau communautaire du 03 juin 2005, attribuant le lot n° 2 « VRD » à la société SCOTPA sise à GOND-PONTOUVRE, pour un montant de 31 338,80 € HT,

Considérant la nécessité de remplacer la chambre de tirage sur HTA prévue, par une chambre de tirage 50 x 50 (travaux en moins-value et plus-value s'annulant),

Considérant que suite aux travaux entrepris sur le site de Bel Air, certains travaux concernant ce marché se sont avérés inutiles, car déjà réalisés par les entreprises actuellement sur le site,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 janvier 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 2 « VRD » confié à la société SCOTPA sise ZE les Savis – BP 554 – 16160 GOND-PONTOUVRE pour le raccordement électrique d'un nouveau poste de transformation à l'Ecopole de Frégeneuil, ayant pour objet des travaux en plus-value et moins-value, d'un montant total en moins-value de 2 355,00 € HT, indiqués ci-après :

TRAVAUX EN PLUS-VALUE :

- Chambre de tirage 50 x 50 :1 095,00 € HT

TRAVAUX EN MOINS-VALUE :

- Chambre de tirage HTA : 1 095,00 € HT

- Remise des dossiers pour les ouvrages exécutés..... 505,00 € HT

- Travaux site de Bel Air : 1 850,00 € HT

Total 3 450,00 € HT

TOTAL EN MOINS-VALUE : 2 355,00 € HT

Le montant du marché passe de 31 338,80 € HT à 28 983,80 € HT, soit une diminution de 7,51 %.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 - rubrique 830.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 février 2006	<u>Affiché le :</u> 10 février 2006